

Séance publique du 10 septembre 2007

Délibération n° 2007-4341

commission principale : déplacements et urbanisme

commune (s) : Ecully

objet : **Gestion sociale et urbaine de proximité (GSUP) - Programmation des actions 2007**

service : Délégation générale au développement urbain - Direction des opérations - Politique de la ville et renouvellement urbain

Le Conseil,

Vu le rapport du 22 août 2007, par lequel monsieur le président expose ce qui suit :

En 2000, la commune d'Écully a obtenu le classement en contrat de ville, à titre préventif, du quartier d'habitat social les Sources-Pérollier. Depuis plusieurs années la commune d'Écully s'efforce de rassembler les partenaires institutionnels et les opérateurs locaux autour d'un projet commun : le développement social et urbain de ce quartier prioritaire.

Ce classement en catégorie 3 vient d'être confirmé dans le cadre du nouveau contrat urbain de cohésion sociale (CUCS) 2007-2009.

Le projet élaboré par la commune d'Écully consiste à mener à bien, au cours de la période d'application du CUCS, les actions suivantes :

- la création d'un cheminement piétons pour les personnes à mobilité réduite,
- la troisième phase des travaux d'embellissement du quartier les Sources-Pérollier,
- le recrutement d'un agent de gestion des locaux communs résidentiels (LCR), agent associatif chargé d'effectuer des tâches logistiques et administratives, pour trois années, de 2008 à 2010.

Le coût des actions définies et retenues par les partenaires concernés pour l'année 2007 est estimé à 127 000 € TTC avec un engagement financier, pour la Communauté urbaine, de 43 250 € nets de taxes. S'agissant du recrutement d'un agent de gestion pour les années 2008 à 2010, la participation de la communauté urbaine de Lyon est estimée à 8 250 € par an, soit un total de 24 750 € à verser pour les trois années ;

Vu ledit dossier ;

Vu sa délibération n° 2007-4149 en date du 12 juin 2007 ;

Oùï l'avis de sa commission déplacements et urbanisme ;

DELIBERE

1° - Approuve le programme d'actions à mener au titre de la gestion sociale et urbaine de proximité (GSUP) sur la commune d'Écully pour l'année 2007, ainsi que la participation financière de la Communauté urbaine à hauteur totale de 43 250 € nets de taxes, tel que défini en annexe.

2° - Autorise monsieur le président à signer les conventions arrêtant les modalités de participation financière entre les différents partenaires pour les opérations engageant la communauté urbaine de Lyon.

3° - Les dépenses correspondantes seront imputées sur les crédits inscrits et à inscrire au budget principal de la Communauté urbaine - exercices 2007 et suivants - compte 657 480 - fonction 824 - opération n° 0452.

Et ont signé les membres présents,
pour extrait conforme,
le président,
pour le président,